

Plouzané, le 10 janvier 2013

académie
Rennes

Éducation
nationale

Collège de Kerallan

Rue des Myosotis
B.P 29
29280 PLOUZANE
☎02.98.49.09.65
☎02.98.45.94.55
mail : Ce.0291929p@ac-rennes.fr

**BOURSES NATIONALES DU 2nd DEGRE de LYCEE
ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Note Aux familles des élèves susceptibles d'être admis à la rentrée prochaine en :

- **Seconde Générale et Technologique**
- **Seconde Professionnelle**
- **1^{ère} année de C.A.P.**

et qui peuvent prétendre à une Bourse Nationale d'Etudes du Second Degré.

Vous trouverez, ci-joint, la fiche d'auto évaluation qui vous permettra de déterminer si votre enfant peut bénéficier d'une bourse d'études du 2nd degré. L'obtention de la bourse est basée sur le « **revenu fiscal de référence** » de l'avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011. (les familles dont les ressources dépassent légèrement le plafond doivent tout de même constituer un dossier).

Si vous êtes concernés, ramener le plus rapidement possible cette fiche complétée au Secrétariat du collège qui vous remettra un dossier de demande de bourse nationale de lycée.

Déposer ce dossier complété, daté et signé, accompagné de :

- ☞ l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2012 sur les revenus 2011 complet (4 pages),
- ☞ de la déclaration sur l'honneur,
- ☞ d'une attestation de la CAF indiquant les personnes à charge de votre foyer.

Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e), joindre la copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée. En cas de divorce avec garde alternée des enfants, joindre les avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011 des deux parents.

Concernant les familles dont la situation familiale connaît une modification substantielle (chômage, divorce, décès, maladie...) entraînant une diminution sensible des revenus depuis l'année de référence, les revenus 2012 voir 2013, peuvent être pris en compte en fournissant les pièces justificatives de ce changement de situation.

Dépôt des dossiers complets au Secrétariat pour le mardi 22 janvier 2013.

Principal

André BOIGNEZ

29280 PLOUZANE

XXXXXXXXXX.....

BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRE DE LYCEE - Année Scolaire 2013-2014

Accusé de réception à remettre **impérativement** au Professeur Principal de la classe **pour le mardi 22 janvier 2013 au plus tard, que la famille demande ou ne demande pas une Bourse Nationale de Lycée.**

Monsieur, Madame, responsable(s) de l'élève :

Nom : Prénom : classe :

Déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions à remplir pour l'attribution d'une Bourse Nationale de Lycée pour la prochaine rentrée scolaire.

Date et Signature

a. Kernevez